



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 23 février 2024

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président;
M. Freddy LEJEUNE, M. Maurice FYON, M. Arnaud GARSOU, M. Arnaud DEWEZ, Mme Véronique BONNI, M. Marc DROUGUET, M. Michel FRANSOLET, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M. Philippe GODIN, Mme Marie STASSEN, M. Benjamin HOUET, Mme Sophie DELETTRE, M. Luc DELVAUX, M. Pierre LEMARCHAND, M. Lambert DEMONCEAU, M. Fabien BELTRAN, Bourgmestres;
M. Alexandre LOFFET, Bourgmestre f.f.;
M. Claude KLENKENBERG, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
M. Bertrand DEPRESSEUX, Secrétaire f.f.;

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Madame BONNI et Messieurs FRANSOLET, DELVAUX, BELTRAN et DEWEZ participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

Monsieur Bertrand DEPRESSEUX, désigné par le Président, remplace Madame Corinne LIEGEOIS, absente, en tant que secrétaire du Conseil.

Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique à 14h03.

Le Président propose de reporter le point relatif à la convention CITYMESH - Services et opérations liés aux drones, en attendant des informations complémentaires.

COMMUNICATIONS

1. Rapport et action - Tableaux récapitulatifs par poste des manquements et des actions à mener

2. ReZonWal - Etat des lieux (Comité stratégique & Organe national représentatif des zones de secours)

Monsieur DROUGUET demande que ReZonWal veille à trouver un dénominateur commun en termes d'exigences au niveau des Zones de Secours, particulièrement en termes de prévention pour l'organisation des manifestations.

Le Commandant en prend note et rappelle qu'un des objectifs de ReZonWal reste l'uniformisation entre les différentes Zones de Secours mais rappelle également que, au niveau de l'organisation des manifestations, l'objectif est de rappeler aussi à l'organisateur ses propres responsabilités en cas de survenance d'accident (comme cela s'est déjà passé avec un château gonflable).

3. Convention Province – Mutualisation - PV de rencontre des Commandants

Monsieur DEWEZ entre en séance

4. Arrêt DINAPHI - Disponibilité des pompiers volontaires

Monsieur HALIN juge la réponse de Madame Ministre complètement inappropriée et demande s'il y a une concertation entre les pompiers volontaires des Zones concernant cet arrêté.

Le Commandant précise que les personnes concernées en entendent parler d'une Zone à l'autre et intentent des actions.

Monsieur HALIN s'interroge sur des éventuelles actions au sein de la Zone.

Le Commandant n'exclut pas une action au sein de notre Zone mais reste attentif à ce point.

5. Relevé des marchés publics en cours

6. Statistiques 2023

Monsieur HALIN demande que les statistiques soient communiquées aux membres du Conseil avant leur transmission à la presse.

Le Président et le Commandant expliquent que, en l'absence de séance du Conseil de Zone au mois de janvier, les données ont été communiquées à la presse avant d'être communiquées aux membres du Conseil.

Dans le futur, le Commandant veillera à communiquer les informations aux membres du Conseil en priorité.

7. Rapport trimestriel - Présentation du 4ème trimestre 2023

Le Commandant présente le rapport trimestriel et rappelle aux membres du Conseil que la formation « Premiers secours » dispensée dans les écoles est possible sur simple demande à la Zone.

8. Point sur la trésorerie et les dotations communales

9. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Procès-verbal approuvé

10. Convention relative à la mise en place d'un service mécanique pour l'entretien des ambulances du CHRAM

DECIDE de :

Art. 1. Approuver la modification telles que proposées de la convention ayant pour objet la concrétisation d'un partenariat entre le CHRAM et la Zone pour que le service mécanique de la Zone puisse entretenir le charroi du CHRAM en vue de garantir le bon fonctionnement des véhicules.

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

11. Convention CITYMESH - Services et opérations liés aux drônes

REPORTÉ le point à une prochaine séance.

12. Transfert de personnel pompier vers le personnel ambulancier volontaire - Règlement de sélection

DECIDE :

Art. 1. : Approuver le règlement de sélection de transfert pour 5 ambulanciers volontaires avec réserve de recrutement tel que présenté ;

Art. 2. : Désigner les membres du jury comme suit :

- Un membre du Conseil ;
- Le Commandant ou son délégué ;
- Un membre du Comité de Direction ;
- Le responsable AMU ou son délégué ;

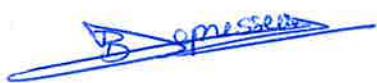
Art. 3. : De lancer la procédure de transfert ;

Art. 4. : De charger la Secrétaire de zone d'informer les Autorités de Tutelle de cette décision et de leur transmettre la présente délibération conformément aux dispositions règlementaires applicables.

La séance publique est levée à 14h21'.

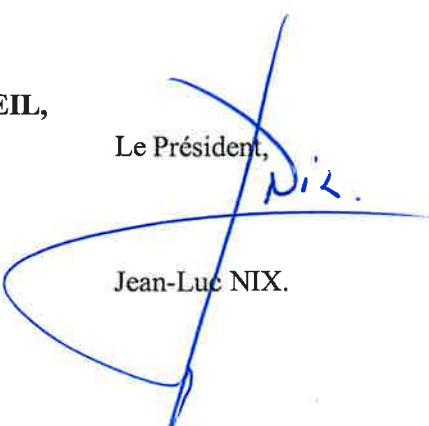
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire f.f.,

B. DEPRESSEUX

Bertrand DEPRESSEUX.

Le Président,

NIX.

Jean-Luc NIX.